
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 9 février 2017 à 18h30 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
6	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
8	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	Départ après la 28 ^{ème} délibération
12	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Départ après la 15 ^{ème} délibération
13	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
14	AIX-LES-BAINS	T	Fabrice MAUCCI	
15	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
16	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
17	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
22	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
23	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALGETTA	
24	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
25	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
26	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
27	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
28	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
29	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
30	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
31	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
32	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
33	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
34	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
35	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Colette GILLET
36	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
37	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
38	MERY	T	Eudes BOUVIER	
39	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
40	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
41	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
42	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
43	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
44	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
45	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
46	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
47	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
48	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
49	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

50 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir de Corinne CASANOVA
51 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
52 TRESSERVE	T Eric COURSON	
53 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
54 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
55 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
56 VOGLANS	T Yves MERCIER	
57 VOGLANS	T Martine BERNON	

28 communes présentes

Autres présents non votants :

Michel GOUDOUNEIX	Directeur Général des Services
Frédéric GIMOND	Directeur Général Adjoint des Services
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Françoise GRAVIER	Directrice pôle Ressources
Laurent LAVAISSIERE	Directeur du pôle Développement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Olivier VERDENAL	Responsable du service Finances
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 261 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 56 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 57 présents (55 titulaires et 2 suppléants), et 64 votants.

DECHETS

Location de broyeurs à végétaux pour les particuliers – Aide financière 2017

En 2011, la CALB s'était engagée dans un programme local de prévention des déchets pour la réduction de la quantité de déchets et la réduction de la toxicité des déchets.

Les déchets végétaux font partie intégrante du programme d'actions de réduction des déchets. En effet, le tonnage des déchets végétaux déposés en déchetteries de 2011 à 2015 a augmenté de 24% (6106 tonnes en 2015.) La gestion des végétaux représente environ 30% des dépenses des déchetteries.

Au vu de cette évolution, le service déchets a développé sa communication (création de documents, animations en déchetterie, animations lors de manifestation...) en lien avec la gestion des déchets végétaux à domicile et l'aide à la location. Cette aide financière à la location de broyeur pour 2017 a été confirmée lors de la commission déchets de la CALB du 04 Octobre 2016.

En parallèle, la CALB a engagé une démarche de mise à disposition d'un broyeur de type professionnel pour les services techniques des communes ainsi que les habitants de deux groupes de communes volontaires.

Il s'agit ici de réduire les tonnages apportés en déchetteries ainsi que la fréquentation de celles-ci, et de proposer une solution alternative au brûlage de ces déchets qui demeure interdit.

Le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Canton d'Albens, la Communauté de Communes de Chautagne et la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget ont fusionnés pour devenir la Communauté d'Agglomération Grand Lac. Dans le cadre d'une harmonisation des pratiques sur le territoire, il est donc proposé d'étendre l'aide financière à la location de broyeur à tous les habitants du territoire Grand Lac, à compter de ce jour pour l'année 2017, afin de traiter à domicile le plus gros des branchages produit et obtenir un broyat utile pour la confection de paillage et ainsi limiter l'utilisation de produits phytosanitaires.

Cette aide à la location de broyeur chez un professionnel sera accordée aux particuliers pour l'année 2017, les professionnels et associations n'étant pas constituées en associations selon la loi de 1901 sont exclus. L'aide sera attribuée au particulier, après que ce dernier ait complété un dossier de demande d'aide à la location (document en pièce jointe), sous réserve de son acceptation par Grand Lac.

Les critères d'attribution de cette aide sont les suivants:

- Un dossier de demande d'aide par foyer au plus ;
- Le dépôt du dossier doit avoir lieu avant le 31 décembre de l'année de location ;
- Le broyeur doit avoir été loué dans l'année de la présente délibération ;
- La subvention sera accordée dans la limite du budget dédié à cette opération
- Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée, ils devront être complets pour pouvoir bénéficier de la subvention.

Les aides financières proposées sont de :

- 60 € pour une location d'une journée (ou week-end) ;
- 38 € pour une location d'une demi-journée.

L'aide ainsi allouée pourrait couvrir 75 % d'une location de broyeur d'entrée de gamme.

Le suivi de cette aide se fera via un questionnaire à remplir par le particulier demandant la subvention, ainsi qu'un suivi téléphonique systématique effectué par le service déchets de Grand Lac pour le suivi des résultats de l'action.

Le budget annuel alloué à cette action est de 1 500 € pour 2017 (soit environ 40 aides possibles pour une demi-journée).

Les crédits sont inscrits au budget chapitre 261.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'extension de ces aides à la location de broyeurs destinées aux particuliers pour l'année 2017 sur tout le territoire Grand Lac,
- AUTORISE le Président à attribuer les subventions conformément aux critères d'attribution précités.

Aix-les-Bains, le 9 février 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 55
- Votants : 63
- Pour : 63
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Déchets - Location de broyeurs à végétaux pour les particuliers - Aide financière 2017

Date de transmission de l'acte : 14/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 14/02/2017

Numéro de l'acte : d1737 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170209-d1737-DE

Date de décision : 09/02/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement